

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze,
le vingt-huit novembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Monsieur Francis RUELLE,
Maire.

OBJET ➔ **N° 3**

..... **Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
(S.A.G.E.) du Boulonnais – Avis du Conseil Municipal.**

Date de la convocation

▪ 22 novembre 2011. ▪ Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

M. IVART, MME BOEHM, M. CAILLET, MME MENARD, M. FERNAGUT, MMES
PORTOLAN, RINGOT, MM.CROMBET, DUBURE, GLAVIEUX, Mme ROUX,
M. BLANGY, MMES DUMONT, KLEIN, CAPELLE, BACQUET, M. PRUVOT,
MMES BRIQUET, VASSAL, MM. BUHAGIAR, GOLLOT, JUTS, BOUTLEUX,
POPIEUL, MME HOCHART.

Absents ayant donné procuration

MME CARON Françoise	à	M. IVART Yves
M. GILLOOTS Olivier	à	Mme PORTOLAN Evelyne

Absent excusé

M. FORTIN Alex.

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

A été nommée Secrétaire de Séance
MME Nicole BACQUET

LE

29 NOV. 2011



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

**PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE GESTION DES EAUX
(S.A.G.E.) DU BOULONNAIS
VALIDE LE 15 SEPTEMBRE 2011 PAR LA COMMISSION LOCALE
DE L'EAU (C.L.E.)
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a été approuvé le 04 février 2004 par arrêté préfectoral. Par le biais de ce document de planification, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du Boulonnais a établi un certain nombre de recommandations de gestion pour mieux appréhender et gérer les problématiques et enjeux liés à l'eau. Ces recommandations de gestion ont pour la plupart été lancées et mises en œuvre.

L'adoption de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 et l'approbation du S.D.A.G.E. Artois Picardie en 2009 ont entraîné un certain nombre de changements (portée juridique élargie) et de notions inexistantes dans la loi sur l'Eau de janvier 1992.

Suite à cette évolution réglementaire, la C.L.E. a souhaité réviser le S.A.G.E. pour le rendre conforme.

Aussi, conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et au décret du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, la C.L.E. sollicite l'avis de la commune de Wimereux.

Monsieur le Maire, en collaboration avec le S.I.A.B.W. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de Wimereux), propose aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ce S.A.G.E. Il tient à rappeler que les actions menées, à travers l'assainissement, ont pour objectif de répondre à une logique de territoire.

Ainsi, les objectifs prioritaires restent la préservation de notre environnement, du cadre de vie et de la qualité des eaux de baignade.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du Boulonnais validé le 15 septembre 2011 par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) en insistant :

- Sur la nécessité, afin de lutter contre le phénomène de pollution, d'appréhender le fleuve côtier le « Wimereux », non pas seulement au niveau des Communes, mais sur la totalité de son linéaire, c'est-à-dire dans une logique globale de territoire,
- Sur le fait que cette approche globale se justifie d'autant plus à Wimereux en raison de l'impact de la pollution sur la qualité des eaux de baignade qui s'impose à la station balnéaire, et sa région,
- Sur la nécessaire mise en place d'une phase de concertation lors de la prise en compte des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) dans les documents d'urbanisme.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Francis RUELLE.



DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

29 NOV. 2011



COMMUNE DE NEUFCHATEL HARDELOT
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 04/11/2011
 Effectif du Conseil Municipal : 27
 Nombre de membres en exercice : 26
 Compte-rendu des délibérations
 affiché le : 21/11/ 2011

Le quatorze novembre deux mil onze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence du Maire Jean-Pierre PONT.

Présents : 22

M. Pont, M. Fauquet, Mme. Peuvion, Mme. Delahaye, Mme. Leturcq, Mme. Lucas, M. Cousin, M. Giethlen, M. Baheux, Mme. Nourtier, Mme. Merlot, Mme. Gillig, Mme. Loisel-Mille, M. D'Aubreby, M. Deffrenne, M. Duhamel, M. Vlamynck, M. Lépingle, Mme. Waymel, Mme. Mantel, M. Anquez, M. Rougeau

Absents excusés : 4

M. Vallet, Mme. Graveline, M. Brousse, M. Van Peteghem

Pouvoirs : 2

M. Van Peteghem à M. Rougeau, M. Brousse à M. Pont

Votants : 24

Secrétaire de séance : Mme. Peuvion



1- Objet : S.A.G.E. du Boulonnais

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FAUQUET. Celui-ci indique à l'Assemblée que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...).

Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Il est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat...) réunis au sein d'une commission locale de l'eau (C.L.E.).

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'émettre un avis sur le projet de S.A.G.E. qui vient de lui être présenté.

Adoption :

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 24

Ayant émis un avis favorable sur le projet de S.A.G.E. : 21

Ayant émis un avis défavorable sur le projet de S.A.G.E. : 0

S'étant abstenu : 3 (M. ANQUEZ, M. ROUGEAU, M. VAN PETEGHEM)

L'Assemblée émet un avis favorable sur le projet de S.A.G.E.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, à Neufchâtel-Hardelot. Pour extrait conforme

Le Maire, Jean-Pierre PONT

Certifiée exécutoire en vertu de la réception de la délibération à la Sous préfecture le (voir visa) et de sa publication par affichage à la porte de la mairie le 21 novembre 2011.

Le Maire, Jean-Pierre PONT



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication :
** d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille*
** d'un recours gracieux auprès du Maire de Neufchâtel-Hardelot.*

Séance du Conseil Municipal du 04 octobre 2011

modification des statuts du syndicat intercommunal d'adduction d'Eau et d'Assainissement de la région de Colembert

le Conseil Municipal a accepté la modification des statuts du syndicat des eaux de Colembert par l'adjonction de la compétence assainissement non collectif des eaux usées domestiques.

information sur la taxe sur l'électricité

A compter du 1^{er} janvier 2012, la fédération départementale d'énergie a décidé d'appliquer la taxe sur l'électricité sur la totalité du Pas de Calais. Cette taxe sera reversée à la commune

taxe d'aménagement

le conseil municipal décide d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 3% (taxe perçue sur les nouvelles constructions, additions de construction et changement de destination)

plan de prévention des risques naturels inondation vallée du Wimereux

le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le plan de prévention des risques naturels inondation vallée du Wimereux

consommation d'éclairage public et entretien des plantations du giratoire nord

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge l'entretien des installations et la consommation d'électricité du giratoire nord.

avis sur le projet SAGE

le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet révisé de SAGE du Boulonnais

informations diverses

Colis de Noël aux anciens : leur distribution aux personnes de plus de 65 ans est programmée dans la semaine précédant Noël

Repas des Anciens : il aura lieu début décembre au Château des Tourelles

Saint Eloi : afin de relancer la Saint Eloi, Mr Démolliens est chargé de son organisation. Les habitants seront avertis rapidement de la date du banquet et du lieu de son déroulement.

Cloches : l'entreprise Paschal sera contactée afin de procéder à un réglage de l'horloge

Arbre Remarquable : Mr le Maire a sollicité les services de l'ENR pour l'organisation au printemps de l'inauguration du classement du marronnier comme arbre remarquable

28 DEC. 2011



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

1^{er} DECEMBRE 2011

DATE D'AFFICHAGE

23 DEC. 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

OBJET

Projet de Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux du bassin
Côtier du Boulonnais -
Avis du Conseil Municipal

L'an deux mille onze

le **SEIZE DECEMBRE** à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Mme Thérèse GUILBERT -.

ETAIENT PRESENTS :

M. GOLLIOT - Mme BAUDELET E. - M. BLANPAIN - Mmes LEROUGE - FONTAN -
M. HENNEQUET - Mme MARLOT - MM. CHOCHOIS - MORLET - Mmes BAUDELET C. -
BERNARD - M. BIGAND - Mmes CHOCHOIS - MANIDREN - MM. DUCLOY - GAMBART -
MM. PODEVIN - DELEAU - Mlle BENOUSSAR - Mmes COINTREL (à partir du 17^e point de
l'ordre du jour) - LEDOUX - MATHEZ - M. ARBLAY -.

ETAIENT EXCUSES AVEC MANDAT : MM. LENS - WETZEL - Mmes MERLIN -
DELETOILLE - M. GOBE - Mme COINTREL (jusqu'au 16^e point de l'ordre du jour inclus) -.

A été élue secrétaire : Mme LEDOUX -.

Madame le Maire indique que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin côtier du Boulonnais a été approuvé le 4 Février 2004 par arrêté préfectoral.

Suite à l'évolution de la réglementation, la commission locale de l'Eau a souhaité le réviser pour le rendre conforme à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, et, compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois - Picardie 2010 - 2015.

Ce projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été validé à l'unanimité par la commission locale de l'Eau le 15 Septembre 2011 à LE WAST.

Conformément à la loi sur l'eau, il est demandé aux conseils municipaux de donner un avis sur ce schéma.

Madame le Maire présente le document soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal

- DECIDE -

- d'approuver le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin côtier du Boulonnais tel qu'il a été présenté.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Thérèse GUILBERT

Maire

Vice-Présidente du Département du Pas-de-Calais

COMMUNE DE FERQUES

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
BOULOGNE SUR MER

CANTON DE
MARQUISE

Séance du
13 Décembre 2011

Délib. 2011-62

L'an Deux Mille Onze

Le treize décembre à dix neuf heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis JOLY En suite de convocation en date du sept décembre 2011 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de : Mrs A. BAILLY - C. FINANCE - T. TRISTRAM absents excusés.

Mme C. LAMBERT est élue secrétaire.

OBJET :

Projet du
SAGE révisé

La séance ouverte,

En référence à la loi du 30 Décembre 2006 sur l'eau et au Décret du 10 Août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin côtier du boulonnais révisé le 15 Septembre 2011 qui lui est présenté.

Après avoir oui son Président,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

D'adopter le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin côtier du boulonnais révisé en date du 15 Septembre 2011 par la Commission Locale de l'Eau.

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

14 DEC. 2011



Pour extrait conforme
Le Maire

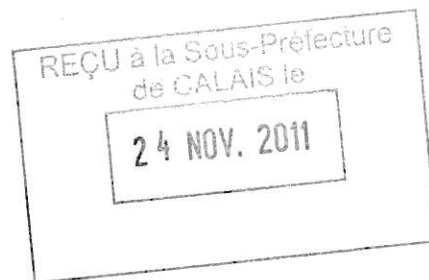
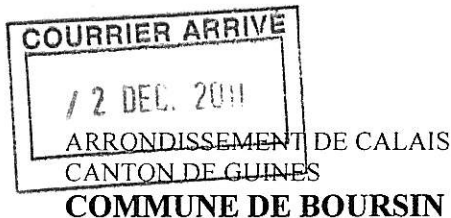


D. JOLY

Transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Boulogne Sur Mer

Pau)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Adoption du S.A.G.E

Séance du 15 novembre 2011

Le quinze novembre deux mil onze, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Daniel ROUGEMONT, maire, en date de convocation du 08/11/2011, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Mr DHUIEGE Nicolas absent excusé.

Mr DELATTRE Nicolas remet à Mr le maire une délégation de pouvoir de la part de Mr DHUIEGE, lui donnant pouvoir de vote pour la séance.

Mme LENOIR Christèle est désignée secrétaire de séance

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire
Mr le Maire fait ensuite procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Adoption du précédent procès-verbal :

Mr le Maire demande l'adoption du procès verbal du 21 octobre 2011.
Après lecture, le procès verbal de cette séance est adopté.

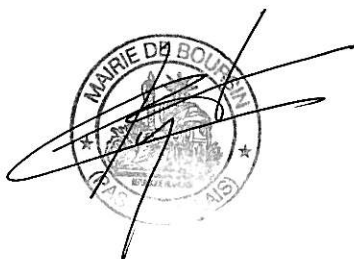
Mr le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie le 16 septembre 2011. Il rappelle le rôle du SAGE. Il précise qu'il permet, en adéquation avec la loi sur l'eau, le code de l'environnement et le schéma directeur Artois Picardie, de définir des orientations stratégiques et des objectifs en matière de gestion des eaux.

Il demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur ce projet :
Mr LEROY s'abstient, les membres restants sont favorables, le projet est adopté.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,



VILLE DE LE PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil onze, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent FEUTRY, Maire, à la suite de la convocation en date du neuf décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. Jean TURCK, Me Fabienne CHAUSSIDIÈRE, Me Marie-Claire BLOND, M. Philippe DESCAMPS, Me Jeanne-Marie BARTHELEMY, M. Serge POQUET, Me Catherine HEBARD, Me Jacqueline PONT, Me Marie-Françoise DELAFORGE, M. Jean-Claude MERLIN, M. Joël HERBEZ, Me Jocelyne BRIOIS, Me Christèle BLANGY, M. Frédéric DEVILLIERS, M. Frédéric CAMBIER, Me Audrey BESNIER, Me Thérèse LAIDET, M. Olivier BARBARIN, M. Pierre COPPIN, Me Annie CARBONNIER.

Etaient excusés : M. Gérard LECRIVAIN qui avait donné pouvoir à M. Laurent FEUTRY, M. Patrick MARIETTE qui avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BRIOIS, M. Jean-Pierre PINCET qui avait donné pouvoir à Mme Jacqueline PONT, Me Martine ISIDORE qui avait donné pouvoir à M. Serge POQUET, M. Jean-Claude BOURGAIN qui avait donné pouvoir à M. Olivier BARBARIN, Me Françoise LEROY qui avait donné pouvoir à Mme Thérèse LAIDET, M. Marc LEFEVRE qui avait donné pouvoir à Mme Annie CARBONNIER, M. Franck STRZELCZYK qui avait donné pouvoir à M. Jean TURCK, M. Bertrand FREART qui avait donné pouvoir à M. Philippe DESCAMPS

Étaient absents : Me Sonia TINTILLIER, M. Cyrille YVART, Mlle Julie CONDETTE.

Mme Annie CARBONNIER est élue secrétaire de séance.

**N°2011-124 Objet : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) révisé du bassin
côtier Boulonnais : Avis du Conseil Municipal.**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E) est un document dressant le constat de l'état de la ressource en eau et du milieu aquatique. Il recense les différents usages qui sont opérés de ces ressources et a pour but de fixer les orientations et les actions permettant d'atteindre des objectifs de gestion équilibrée.

La première version en vigueur du S.A.G.E. a été approuvée le 4 février 2004 par arrêté préfectoral. Suite à l'évolution de la réglementation, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) a souhaité réviser le S.A.G.E. pour le rendre conforme à la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 et compatible avec le Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.D.A.G.E.) Artois-Picardie 2010-2015.

La C.L.E. a statué favorablement, dans sa séance du 15 septembre 2011, sur le projet de S.A.G.E. déposé sur le bureau de l'assemblée.

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et au décret du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les différents Conseils Municipaux sont sollicités pour émettre un avis sur ce nouveau schéma.

- Considérant que chaque Conseiller Municipal a pris connaissance du SAGE révisé,
- Vu l'avis de la Commission travaux, urbanisme et voirie en date du 13 décembre 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

- Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de formuler un avis favorable sur ce projet.

Résultat des votes : Contre : /
 Abstention(s) : /
 Pour : 30

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20111215-2011-124-DE
Date de télétransmission : 22/12/2011
Date de réception préfecture : 23/12/2011

Le Maire
Laurent FEUTRY

Paul

COURRIER ARRIVÉ

2 / NOV. 2011

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **PERNES LEZ BOULOGNE**

Séance du **25 octobre 2011**

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	9
- votants (Après 15 min)	10
- absents	2
- exclus	0

L'an deux mille onze, le 25 octobre à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BERTELOOT Jacques, Maire.

Etaient présents : MM.

J. LIMASCON, B. MAZINGARBE, M. NOEL, A. SOUTHWOOD, B. GAULT, S. QUETU, S. SORET, G. DUTERTE

Absents: J. LAMBERT (Pouvoir à J. LIMASCON), J.J. LACOSTE

Date de convocation :

18 octobre 2011

Date d'affichage :

M. Serge QUETU a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

SAGE du Boulonnais

La séance ouverte Monsieur le Maire présente au Conseil du projet de révision de S.A.G.E. du Boulonnais, validé le 15 septembre 2011 par la Commission Locale de l'Eau.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, approuve ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

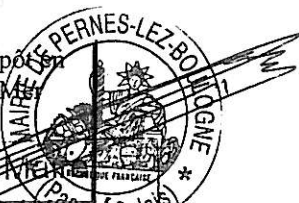
DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

02 NOV. 2011

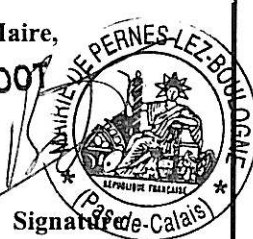


Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous Préfecture de Boulogne sur Mer
le 02/11/2011 et publication ou
notification du 08/11/2011



Adjoint Délégué
Jacques LIMASCON

Le Maire,
Jacques BERTELOOT



DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE-SUR-MER

MAIRIE DE DESVRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze, le dix sept octobre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, suite à la convocation du 11 octobre 2011, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, sous la présidence de M. PECRON Gérard, Maire.

OBJET :
SAGE – Schéma
d'Aménagement et de
Gestion des Eaux

Présents : PECRON Gérard, DACQUIN Lilian, GUGELOT Jean-Michel, GOURDIN Brigitte, NEVEUX-CADET Michèle, DEMOLLIENS Marc, THILLIEZ Marylise, SERGENT Michel, THOMAS Régis, DARQUES Nicole, ROCHOY Muriel, JOLLANT Michel, CARON Daniel, TERNISIEN Chantal, RUFFIN Thierry, LEDUC Bruno, PRUVOT Nicole, DEVIN Isabelle, TELLIER Nathalie, DUTRIAUX Ludovic et LEJOSNE Raymond.

Excusés : Gérard DEBOVE, Nadine SERGEANT, RUFIN Claudine, TELLIER Hervé, BAUDE Anne-Marie et Monique ROCHE qui ont respectivement donné procuration à Lilian DACQUIN, Bruno LEDUC, Brigitte GOURDIN, Marylise THILLIEZ, Marc DEMOLLIENS et Jean-Michel GUGELOT.

Absents : EECKOUT Lolita et CAILLIER Christophe.

Il a été, en conformité de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M. Marc DEMOLLIENS ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A l'unanimité, le dernier procès-verbal a été adopté.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales. Avis favorable de l'assemblée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, du bassin côtier du Boulonnais a été approuvé en 2002 selon le cadre défini par la Loi sur l'Eau de 1992. Suite aux nouvelles dispositions réglementaires en matière de gestion de l'eau (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques – LEMA de 2006), le S.A.G.E. du bassin côtier du Boulonnais a également évolué afin de respecter la réglementation.

Le projet du S.A.G.E. a été adopté à l'unanimité par la Commission Locale sur l'Eau le 15 septembre 2011.

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

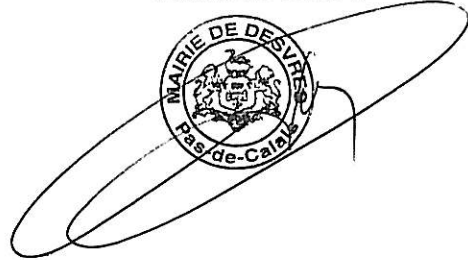
LE 25 OCT. 2011



Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, valide les documents du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin côtier du boulonnais (PAGD, règlement et atlas).

La présente expédition a été signée par tous les membres présents et le compte-rendu affiché à la porte de la Mairie, le 24 octobre 2011.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard PECRON.



DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

25 OCT. 2011



Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
sous-préfecture, le 25/10/11
et de la publication, le 24/10/11
Document certifié conforme

Le Maire


Gérard PECRON.